

CR_{de}AG

DAX 2017



Compte Rendu de l'Assemblée Générale

De Saint Paul les Dax

Des 13 et 14 mai

Accueil par le président du groupement Aquitaine :

Madame le Maire, Monsieur le Président National, messieurs les présidents de Groupement et de Section, mesdames et messieurs les porte-drapeaux, chers amis.

Je voudrais tout d'abord remercier très vivement et très sincèrement Madame le Maire de nous recevoir dans sa très jolie ville, St Paul les Dax située dans le Département des « Landes ».

Avant de vous retracer rapidement l'Historique de la nouvelle Aquitaine, je dois dire que je suis très ému par la douloureuse nouvelle concernant le décès de l'épouse de notre ami, Daniel NICOLAS secrétaire de la Section des Landes, à qui j'exprime toute ma sympathie dans cette dure épreuve qu'il subit, et je m'associe de tout cœur à son chagrin.

Saint Paul les Dax :

Au moyen-âge le hameau de St Paul situé sur la rive droite de l'Adour à hauteur de la ville de Dax à son

histoire particulièrement liée à celle-ci.

Il faut ensuite attendre le 12^{ème} siècle pour trouver un témoignage écrit de l'aide apportée par Aliénor d'Aquitaine à la construction de l'église de St-Paul refuge situé sur le chemin de St-Jacques-de-Compostelle et permettant d'accueillir et de soigner les pèlerins. Le Prince de Galles assujettira les habitants de St-Paul à la défense des remparts de Dax ;

La commune de St-Paul naît avec la Révolution. Le 8 février 1790, elle obtient enfin son identité. Après avoir failli s'appeler Bonnet Rouge, elle devient indépendante sous le nom de Saint-Paul-lès-Dax en 1792. Le vaste territoire communal que doit gérer la nouvelle municipalité sera l'objet de convoitises de tous ses voisins, en particulier Dax qui a perdu là la majeure partie de son domaine agricole. La population s'accroît rapidement et dépasse les 10 000 habitants grâce aux effets d'une politique volontariste de lotissements communaux. L'industrie thermale et touristique se développe autour du nouveau lac de Christus créé en 1974, favorisée par la présence des sources thermales découvertes à Sébastopol.

Les origines de la Forêt des landes : hectares boisés. Mais sous la menace permanente la fin du 18ème siècle, il y avait à peine 250 000

À du sable, puis de l'eau, des hommes cherchèrent à arrêter les dunes poussées par le vent et l'océan. Les frères Desbiey furent les précurseurs de la fixation des dunes. En 1867, 90 000 hectares de dunes étaient boisés en **pins maritimes**, Chambrelent, ingénieur des Ponts et Chaussées, avait remarqué que la végétation se développait seulement là où les eaux trouvaient à s'écouler. Il en conclut qu'il fallait avant tout assurer la libre évacuation des eaux superficielles dès le printemps. En 1855, la surface assainie etensemencée atteignait 20 000 hectares. Mais une opération d'ensemble était nécessaire. Il fallait convaincre les maires d'assécher les terrains communaux pour réaliser un réseau de grands canaux collecteurs bien tracés : l'intervention de l'état devenait indispensable. Lors de sa visite dans les Landes en 1855, **l'Empereur Napoléon III** fut enthousiasmé par les résultats de Chambrelent. Il décida d'acquérir personnellement un vaste territoire inculte de 7 400 hectares, en vue de son assainissement et de sa mise en culture. Une loi datant de 1857 obligea les communes à assainir et ensemencher leurs **landes**. Les propriétaires fonciers, profitant du réseau de collecteurs, poursuivirent de leur côté des travaux analogues et la **forêt des Landes** prit peu à peu le visage qu'on lui connaît aujourd'hui.

historiquement, l'Aquitaine est bien placée, avec la grande Duchesse « Aliénor », qui fut 2 fois reine (Reine de France et ensuite par son mariage avec Henri II Plantagenet Reine d'Angleterre), à noter qu'elle est la mère du Roi « Richard Cœur de Lion ».

la nouvelle Aquitaine est l'héritière de l'Aquitaine

Médiévale et s'étend sur une grande partie de l'ancien Duché d'Aliénor Ld'Aquitaine.

La nouvelle Aquitaine dont la préfecture est Bordeaux, regroupe 12 départements, s'étend sur 84 061 km², soit 1/8 du territoire national, elle est la plus vaste région de France (métropole et outre-mer confondus) avec une superficie supérieure à celle de l'Autriche. Elle totalise 4413 communes, sa population est de 5 879 144 habitants.

D'un point de vue culturel, la nouvelle région est une des principales régions constitutives du Midi de la France, marquée par les cultures basque, occitane (Béarn, Gascogne et limousin) et oïl (poitevin et saintongeais).

3 grandes stations balnéaires historiques : Arcachon – Biarritz – Royan

Sports d'Hiver avec : Gourette et la Pierre Saint Martin La Nouvelle Aquitaine, c'est aussi « Limoges » et sa porcelaine. Les Iles d'Oléron, d'Aix et l'Île de Ré.

La Rochelle et son port La Palice et son Aquarium géant. Rochefort, ville de Pierre LOTI et de « l'Hermione » qui effectua une tournée triomphale aux USA en 2015.

C'est dans les landes que se trouve la plus longue voie ferrée française parfaitement rectiligne sur 66 km entre Bordeaux et Dax.

C'est aussi la première région viticole du monde avec les vins A.O.C. de Bordeaux, produits sur 120 000 ha et dans ses 8 000 châteaux. À cette production il faut ajouter les nombreux vignobles qui jalonnent la Dordogne (Monbazillac, Sarlat), les vins de Duras, la Garonne (Marmandais, Buzet, Brulhois), le Lot (Cahors) et le Tarn (Gaillac). Il faut aussi y ajouter les côtes de l'Adour avec Madiran, Vic-Bilh, Saint Mons(t), le Jurançon sur le Gave de Pau, et les vins du Pays basque Irouléguay...

Il ne faut pas oublier de signaler les vignobles consacrés à l'eau de vie: Cognac en Charente et Armagnac dans la Ténarèze, au sud de la Garonne, partagé entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La Nouvelle Aquitaine possède aussi les plus grands étangs de France, le lac de Cazaux-Sanguinet (5 800 ha), le lac de Carcans-Hourtin (3 620 ha) le plus grand plan d'eau de France long de 17 km, le lac de Biscarosse-Parentis (3 450 ha), lac de Lacanau (2 000 ha).

Le Lot et Garonne, possède une réputation mondiale pour sa production de pruneaux d'Agen, récoltés dans la vallée du Lot. C'est un fruit rapporté de Palestine par les Gascon, qui se disaient entre eux qu'ils avaient fait une croisade pour des prunes! Ce département est connu aussi grâce à Marmande, le plus grand centre de production de tomates de France.

Bordeaux la capitale est classée depuis 2007 au patrimoine de l'UNESCO. Bordeaux est également

appelé la ville des 3 M :

Montaigne : Michel Eyquem de Montaigne (2 fois maire de Bordeaux)

Montesquieu : Charles de Secondat Baron de La Brede et de Montesquieu

Mauriac : François (Écrivain)

Il faut aussi se rappeler que Bordeaux fut la capitale de la France à trois reprises: du 12 février au 11 mars 1871, du 3 août 1914 au 5 janvier 1915 et le 11 juin 1940.

Sur le plan économique, il faut attirer votre attention sur l'industrie aéronautique de ce département. Si Toulouse est particulièrement bien placée sur le plan transports aériens civils, la Gironde est surtout axée sur l'aviation militaire et sur l'aérospatial. Celui-ci produit des engins balistiques et de l'armement nucléaire. La S.E.P. (Société Européenne de Propulsion) est spécialisée dans les propulseurs à poudre pour les missiles de la force stratégique française et pour la fusée «Ariane». Le CESTA du Barp, dispose du plus « énergétique » Mégajoule du monde pour l'étude du rayonnement nucléaire. La SNECMA du groupe SAFRAN fabrique des moteurs d'avions (réacteurs), Matra produit des armements aéroportés, engins tactiques et satellites militaires. L'usine Marcel Dassault est le premier fournisseur français d'avions de combat après une réalisation de 10 000 avions à réaction (Mystère, Étendard, Mirage, Rafale) et de patrouilleurs maritimes. Elle se consacre aussi à la construction d'avions civils (Falcon) en majorité pour les États-Unis d'Amérique. Il faut y ajouter les usines Turboméca de Tarnos et de Bordes, spécialisées en moteurs d'avions et d'hélicoptères.

Mais qui peut le plus, peut le moins. En Gironde nous avons aussi la plus petite commune de France, Castelmoron d'Albret sur 3,76 ha et avec 51 habitants. Sa superficie est plus petite que la place de l'Etoile à Paris!

Que dire de plus? Que l'Aquitaine est la région de France qui compte le plus de centenaires! Ceci peut vous inviter à y revenir vivre et bénéficier de son climat tempéré par le Gulf Stream. La neige, en dehors des hauts pics pyrénéens qui s'élèvent au sud de l'Aquitaine et du pays Basque, dans la haute Navarre, est pratiquement inconnue en Gascogne.

Et pour conclure, c'est dans la nouvelle Aquitaine, que l'on trouve le plus grand nombre de Bases Aériennes avec :

- La BA 721 de Rochefort qui accueille l'École de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air
- La BA 722 de saintes et son École d'enseignement technique de l'Armée de l'air
- La BA 709 de Cognac qui abrite l'École de pilotage de l'Armée de l'air ainsi que l'Escadron de drones 1/33 Belfort et la patrouille acrobatique « Cartouche Dorée »

- La B.A 106 de Bordeaux Mérignac qui fête ce weekend ses 80 ans et qui organise demain son « MEETING AÉRIEN », Nous leur souhaitons la réussite méritée. - Le DA 204 et l'ARAA 623 de Mérignac
- La B.A 120 de Cazaux principalement utilisée pour la formation et l'intégration des pilotes de chasse français et étrangers à l'entraînement au tir et aux essais de munition ; (nos amis Belges y sont encore implantés jusqu'à la fin de l'année).
- La B.A 118 de Mont de Marsan abrite le Centre d'Expertise Aériennes Militaires (CEAM), accueille le régiment de chasse 2/30, Unité de grand renom, le NORMANDIE NIEMEN, cette unité créée en 1942 fait partie des unités les plus prestigieuses de l'Armée de l'air
- D.G.A site de tirs des LANDES à Biscarosse Par voies de conséquence, on y trouve la plus grande concentration de retraités de l'Armée de l'Air, et de l'ANSORAA J'espère ne pas avoir été trop long mais notre région mérite que l'on si attarde un peu pour connaitre ses origines et ses évolutions. e me fais l'interprète, pour excuser auprès de vous,
 Jean-Luc Guénichot, président de la Section Gironde Dordogne, et tous nos collègues retenus sur la Base de Mérignac pour représenter notre association au « Meeting Aérien de la B.A 106 ».

Je ne voudrais pas terminer mon exposé, sans vous remercier vous tous, mes chers Amis venus de toutes nos belles régions de France, sans oublier nos amis d'outremer.

Des remerciements également à l'ensemble du « Groupement Aquitaine » et tout particulièrement à la section de Landes avec son Président Gérard Fouré, pour l'excellent travail accompli, afin que ce congrès soit une totale réussite et que nous en gardions tous un souvenir inoubliable.

Je vous remercie de votre attention

Accueil par le président des Landes

Allocution d'ouverture de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire

Saint Paul lès Dax le 12 mai 2017

Madame le Maire,

Messieurs les présidents de sections et de groupements,

Chers adhérentes, adhérents et sympathisants,

Mon cher Gérard,

Tout d'abord merci de votre présence à tous en ce haut lieu du thermalisme landais.

Merci à la municipalité de Saint Paul lès Dax pour son accueil, qui a œuvré avec l'équipe locale de Gérard Fouré, pour la réussite de ce congrès ANSORAA 2017 dans ce site agréable dédié à la santé du corps.

Je salue, ici, nos amis de la Force aérienne Belge, toujours fidèles de nos assemblées générales

Je n'abuserai pas de votre temps, l'ordre du jour étant chargé, mais je voudrais, quand même revenir sur cette visite du musée de l'ALAT, organisée de "haut vol" par l'équipe landaise. Celle-ci nous a permis de voir que l'armée de l'air n'est pas la seule à jouer les « Icare » sans se brûler les ailes. Félicitations.

À la fin du mandat que vous avez bien voulu me confier il y a 3 ans, je mettrai l'accent sur le travail accompli et revenir rapidement sur les actions menées par **l'équipe** qui m'a accompagné tant dans les bons moments que dans les difficultés quotidiennes :

- Refonte partielle des statuts, mais il reste encore à faire pour une meilleure compréhension ;
- Du côté "chancellerie" mise à jour des instructions et actualisation de nos textes en relation avec le BARAA, et revue du protocole de récompenses ANSORAA ;
- Réalisation d'une maquette, transmise à tous, pour faciliter le calcul des contributions volontaires annuelles ;
- Une nouvelle présentation, revisitée, plus actuelle et plus dynamique, pour notre revue "AIR ANSORAA" ; Mise en conformité "sécurité informatique" en relation avec les services du ministère de la défense ;
- Suite à sa validation par le comité national du 19 novembre 2016, mise en place d'un groupement « PACA » et d'une entité « ANSORAA CORSE » ;
- Renouvellement de la convention quadri annuelle avec l'armée de l'air ;
- Signature d'une convention en partenariat avec la Fédération des Clubs de la Défense, pour une plus grande visibilité de notre association sur nos bases aériennes ;
- Signature d'un protocole de jumelage avec l'AEFA : Associação de Especialistas da Força Aera du Portugal
- (-sortir le protocole et les 2 cadeaux reçus) mettant ainsi l'ANSORAA au cœur de l'Europe des associations de sous-officiers des armées de l'air.

Rien de cela n'aurait été fait sans une équipe efficace soudée autour de moi et je tiens, ici, à les remercier de leur aide, soutien et conseils éclairés :

- Pierre Lafaverge, notre trésorier, gardien efficace de nos finances ;

- Pierre Gruet, notre PNA et Maurice Bousquet, notre secrétaire national, nos fidèles franciliens, sans qui le bureau national à Arcueil, serait bien vide ;
- Bernard Lamy, et son fabuleux travail de recherche sur des textes pas toujours clairs ;
- Jean-Pierre Cartaut, pour la gestion "pro" de notre CNAE et qui s'est, en plus, impliqué à fond, sur ma demande, dans le projet JEC et BIA ;
- Franck Casci et Jacques Mulard, des conseillers précieux ;

À tous ces collaborateurs je veux dire « merci ».

Je n'aurais de garde de n'oublier nombre de présidents de sections et de groupements qui ont su fidèlement répondre aux sollicitations du président national.

J'ai essayé de gérer la maison, je n'ai pas tout réussi, je sais !

Que reste-t-il à faire ?

Nous n'avons pas terminé notre évolution pour être présents aux cotés de l'armée de l'air :

- Tout d'abord, se tourner, encore et encore vers la jeunesse, dans ces périodes d'incertitude, elle est notre avenir à tous ;
- Assurer la pérennité du fonctionnement de nos divers bureaux en s'engageant totalement avec altruisme et modestie ;
- Être, plus que jamais, des ambassadeurs et des relais au cœur de la société civile, dans la démarche « Armées/Nation ».

Pour finir, pour paraphraser un grand chef : « *ne demandez pas ce que l'ANSORAA peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'ANSORAA* »

Encore une citation, si vous le permettez :

Elle me vient d'une lecture d'Éric Emmanuel Schmitt « *...La Vie, c'est un drôle de cadeau. Au départ, on le surestime, ce cadeau : on croit avoir reçu la vie éternelle. Après, on le sous-estime, on le trouve pourri, trop court, on serait presque prêt à le jeter. Enfin, on se rend compte que ce n'était pas un cadeau, mais juste un prêt. Alors on essaie de le mériter...* »

Méditons cela, et bon vol, que vive l'ANSORAA

Rapport moral secrétaire national :

Bonjour à tous,

Presque tout a été dit par notre président sortant et je vais m'attarder plus particulièrement sur ce que nous traitons presque tous les jours : les CRT et les fiches d'adhésion les informations par internet.

Pour ce qui est des informations par *messagerie électronique* les retours des Présidents de groupement et président de section sont d'environ de 30% ce qui est très peu. Il n'est pas très difficile lorsque vous recevez une information d'en accuser la réception dès que vous le lisez.

De plus en plus nous sommes amenés à utiliser ce moyen de communication.

A ce jour vous êtes une vingtaine à avoir fourni les noms des membres de vos bureaux habilités à avoir accès aux données privées du site ANSORAA. Vous devez faire les « vérif. » qui s'imposent et envoyer au siège leur nom et leur adresse personnelle mail. Après validation, une copie sera transmise, par le siège, à Claude LABRANQUE.

Nous allons nous attacher à ce que ces deux documents administratifs (CRT et les fiches d'adhésion) soient opérationnels dès leur validation au comité national de novembre.

Ces documents seront en « pdf » et les ~~cases~~ champs à renseigner seront interactifs. Vous ne pourrez ~~les~~ valider les formulaires que si toutes les ~~cases~~ champs nécessaires à la saisie des données, au national, soient renseignés. Ainsi, nous aurons beaucoup moins d'erreurs et obtiendrons une plus grande rapidité de saisie.

Beaucoup de progrès ont été obtenus ces 12 derniers mois et je compte sur vous pour continuer.

Je vous informe que je ne me représenterai pas à la fin de mon deuxième mandat en mai 2018. Je vous propose de commencer à chercher un successeur.

Merci à tous

Rapport financier du Trésorier national :

ANSORAA :

RAPPORT ANNUEL DU TRESORIER PRESENTE A

En préambule d'importantes précisions vous sont données :

- La comptabilité est établie conformément aux règles énoncées par le manuel de trésorerie.
- Tous les engagements sont honorés à la clôture.
- Toutes les charges et les produits sont comptabilisés au 31 décembre 2016
- La situation active et passive reflète la véritable image d'ANSORAA SIEGE (exhaustive, sincère et conforme).
-

Nous enregistrons fin 2016 un excédent de 12726 € contre un résultat bénéficiaire de 3166 € l'an passé.

Nous prenons en compte dans ces chiffres la subvention de 10000 € allouée à la revue en 2015.

Ce bénéfice est la conséquence, pour l'essentiel, d'une parfaite maîtrise de nos dépenses, malgré la baisse du nombre des adhérents et des subventions perçues de nos armées.

Les réserves financières atteignent un excellent niveau avec un total de 67690 € disponibles contre 65310 € l'an dernier.

Les créances à encaisser sont de 1500 € et viendront augmenter nos disponibilités bancaires.

Le fonds associatif est positif au 31 décembre 2016 de 71108 € contre 58382 € à la fin de l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 71356 €. Le total des produits est au titre de l'exercice de 51201 €, alors que les dépenses sont arrêtées à 38474 €.

Les versements opérés par la réserve militaire ont été de 5000 € comme en 2015.

Les cotisations versées par nos membres enregistrent également une baisse de 1638 €. Toutefois nous avons le plaisir d'accueillir 220 conjoints et veuves ou veufs.

Le nombre de prise en charge à l'AGN (suivant note publiée) est de 11 pour les sections France, 3 pour les sections hors métropole et de 3 pour les groupements.

Les dépenses (hors subvention AIR ANSORAA) sont stables et nous recommandons l'utilisation des BUT.

Nous sommes titulaires d'un AOT (autorisation d'occupation temporaire) de nos locaux à Montrouge pour 149 € par an.

Nos réserves financières nous permettent de récompenser la venue de nos fidèles membres à la prochaine assemblée générale de Saint Paul Les Dax en mai 2017 avec la reconduction de notre participation nationale de 250 (hors métropole) et 150 € (métropole) suivant les règles citées dans la lettre du Président National qui accompagne le dossier d'inscription. Je précise que les personnes concernées doivent faire une demande au trésorier national où figureront les frais réels dépensés.

Complétant cette dernière nous remarquons les décisions ci-dessous :

- Le remboursement des frais de repas reste à 17 euros en 2017 (remboursement des frais réels plafonné à cette valeur).
- Le remboursement des frais d'hôtel reste à 62 euros en 2017 (remboursement des frais réels plafonné à cette valeur petit déjeuner inclus).
- La mise à jour hardware, software de notre bureau parisien se poursuit (1500 €),

Les justificatifs des charges et des produits sont à votre disposition, si vous souhaitez les consulter.

Il en est de même des comptes annuels de l'ANSORAA SIEGE :

- Bilan actif et passif,
- Compte de gestion,
- Balance générale,
- Grand-livre,
- Journaux.

Nous sommes à présent prêts à répondre à toutes les questions relatives à notre situation financière.

Puis, à l'issue de cet échange, sur les opérations comptabilisées au titre de l'exercice 2016, nous vous demandons de bien vouloir – après avoir entendu les rapports des réviseurs - approuver les comptes qui vous ont été présentés et nous accorder le quitus.

AIR ANSORAA :

- La comptabilité est établie conformément aux règles énoncées par le manuel de trésorerie.
- Tous les engagements sont honorés à la clôture.
- Toutes les charges et les produits sont comptabilisés au 31 décembre 2016.
- La situation active et passive reflète la véritable image de la revue AIR ANSORAA (exhaustive, sincère et conforme).

Nous enregistrons fin 2016 une perte de 7192 € contre un excédent de 5918 € l'an passé. Précision faite que l'exercice 2015 enregistrait une subvention de fonctionnement exceptionnelle, de 10000 € accordée par le siège.

La maîtrise de nos dépenses et la gestion de nos finances demeurant notre priorité.

- Le contrat avec l'armée de l'air n'est plus que de 2500 €, contre 5000 € en 2015.
- Comme en 2016 nous avons bénéficié de la prise en charge par la DRAA de nos déplacements trimestriels ce qui allégé nos charges de 2000 €.
- Malheureusement la faiblesse des contrats publicitaires n'a pas permis de compenser le déséquilibre financier.

Nous vous signalons, par ailleurs, divers événements de nature à faire évoluer notre situation au cours de l'exercice 2017 :

- Les versements qui seront opérés par l'armée de l'air sont revenus au niveau antérieur de 5000 €.
Il n'en demeure pas moins que le désengagement de nos institutions nous fait craindre la perte de cette forme de recettes.
- Les encarts publicitaires 2016 (en nombre « plancher »), n'ont pas permis la prise en charge du surcoût généré par l'édition en couleurs de notre revue dans sa nouvelle présentation toujours d'excellente qualité.
Dominique LECAT est à la recherche de volontaires en charge d'assurer le renouvellement d'annonceurs locaux et compenser, pour partie, la perte des

recettes.

- Afin de réduire l'impact financier de la baisse constante des abonnés, la réduction de moitié du contrat de vente des revues à l'armée de l'air (depuis 2016), le Comité de novembre 2016 a voté une augmentation de 2 € de l'abonnement annuel. Cela ne suffira pas à réduire la perte générée par le tirage de notre revue trimestrielle. Aussi le siège s'engage à prendre en charge, à compter de 2017, environ 300 exemplaires supplémentaires qui seront distribués gratuitement à diverses institutions civiles et militaires. L'augmentation du prix de la revue générera environ 4800 € de recettes supplémentaires alors que le siège contribuera pour sa part à 2800 € de produits annuels. Soit un total – hors publicité – de 7600 € qui contribuera à équilibrer nos comptes.
- L'agrément CPPAP court jusqu'au 30 novembre 2020.

Les réserves financières sont de 17512 € contre 10796 € l'an dernier. Celles-ci permettent de faire face à l'édition de janvier (environ 9000 € par trimestre).

Les créances de 2540 € à encaisser viendront augmenter nos disponibilités bancaires pour les porter à environ 20 000 € soit l'équivalent de deux parutions.

L'option à la TVA que nous pratiquons depuis 2011 nous permet, en cette fin d'exercice, de demander le remboursement de 1289 € au trésor public. Remboursement exécuté par le TP le 2 février 2017.

Le fonds associatif est positif au 31 décembre 2016 de 19822 € contre 27015 € à la fin de l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 20270 €.

Les produits sont au titre de l'exercice de 27429 €, alors que les dépenses sont arrêtées à 34620 €.

Les charges sont maîtrisées et demeurent constantes.

La baisse de nos adhérents dont le nombre se réduit régulièrement chaque année a engendré une baisse des recettes de 972 €.

Malgré les hausses annoncées de l'affranchissement (5%) et des prestations de l'imprimeur (3%) nous espérons revenir à un équilibre financier, grâce aux mesures citées plus haut et la recherche d'annonceurs plus petits mais nombreux.

Les justificatifs des charges et des produits sont à votre disposition, si vous souhaitez les consulter.

Il en est de même des comptes annuels AIR ANSORAA :

- Bilan actif et passif,
- Compte de gestion,

- Balance générale,
- Grand-livre,
- Journaux.

Nous sommes prêts à répondre à toutes les questions relatives à notre situation financière.

Puis, à l'issue de cet échange, sur les opérations comptabilisées au titre de l'exercice 2016, nous vous demandons de bien vouloir – après avoir entendu les rapports des réviseurs - approuver les comptes qui vous ont été présentés et nous accorder le quitus.

C N A E_ ANSORAA :

- La comptabilité est établie conformément aux règles énoncées par le manuel de trésorerie.
- Tous les engagements sont honorés à la clôture.
- Toutes les charges et les produits sont comptabilisés au 31 décembre 2016.
- La situation active et passive reflète la véritable image de la CNAE ANSORAA (exhaustive, sincère et conforme).

Nous enregistrons fin 2016 une perte de 1324 € contre un résultat déficitaire de 1985 € l'an passé.

Nous continuons notre objectif de baisser les stocks d'articles en les vendant sans marge et en limitant le réapprovisionnement aux articles les plus demandés.

Les achats sont stables et limités au nouveau catalogue proposé. Les stocks sont également en baisse passant de 11071 € à fin 2015 à 10699 € au 31 décembre 2016.

Les réserves financières sont de 16555 € disponibles contre 18077 € l'an dernier.

Les créances à encaisser sont de 297 € et viendront augmenter nos disponibilités bancaires. Elles étaient de 303 € au 31 décembre 2015.

Le total des produits est au titre de l'exercice de 14283 €, alors que les charges sont arrêtées à 15607 €.

Le solde associatif est positif au 31 décembre 2016 de 28351 € contre 29675 € à la fin de l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 28351 €.

Pour répondre aux instructions reçues du Président National les mesures suivantes se poursuivent :

- Baisse des stocks
- Toute modification des tarifs et commande d'articles nouveaux sont subordonnées au visa du Président National.
- Seuls les articles couramment vendus seront désormais réapprovisionnés afin de

satisfaire les demandes de nos adhérents. Leur liste tenant compte du turnover de chacune des sections sera transmise au Bureau National.

- Les éléments de comptabilités mensuels devront être transmis obligatoirement le 15 du mois qui suit (exemple pour le mois de janvier 2017 le 15 février 2017).

Ces mesures permettront d'écouler les articles détenus en stock avant d'envisager leur renouvellement et augmenteront ainsi sensiblement nos liquidités. Sans pour autant remettre en cause les missions de la CNAE qui seront toutes préservées voire accentuées.

Les aides accordées ont été en 2016 :

- Dons courants : 2050 €,
- Prêt : 800 €.

La valeur des articles détenus est assurée auprès d'une compagnie d'assurance (MAIF).

Les justificatifs des charges et des produits sont à votre disposition, si vous souhaitez les consulter.

Il en est de même des comptes annuels de la CNAE ANSORAA :

- Bilan actif et passif,
- Compte de gestion,
- Balance générale,
- Grand-livre,
- Journaux.

Nous sommes à présent prêts à répondre à toutes les questions relatives à notre situation financière.

Puis, à l'issue de cet échange, sur les opérations comptabilisées au titre de l'exercice 2016, nous vous demandons de bien vouloir après avoir entendu les rapports des réviseurs approuver les comptes qui vous ont été présentés et nous accorder le quitus.

Présentation des différents candidats :

Comité national : 0

CNAE : (candidat de la dernière minute dans l'urgence) Jacques Mulard

Chancelier : Bernard LAMY ; élu en 2016 pour 1 an devrait être reconduit pour une
Nouvelle année et en 2018 élection éventuelle pour 3 ans.

Trésorier : Joël FEVRE

Président National : Jacques HOFFSESS

« « Mesdames, Messieurs.

Je tiens à me présenter à vous et vous donner les raisons de ma candidature ce jour.

Je m'appelle Jacques HOFFSESS, né le 7 juillet 1952 à Dijon. Dans 2 mois j'aurai donc 65 ans. Je suis rentré à l'ANSORAA, en qualité de membre adhérent en 2000 à la section Oise... En 2005, lors de l'AG annuelle, j'en suis sorti président : j'ai exercé cette fonction de 2005 à 2015, année où j'ai été élu Président du Groupement Nord, Pas de Calais, Picardie.

En entendant notre Président parler de mise en sommeil de notre belle association faute de candidature, j'ai été interloqué lors de la dernière AG de Douarnenez en 2016 et lors du Comité National le 19 novembre 2016. J'ai donc commencé à réfléchir. Au premier trimestre de l'année 2017, j'en ai parlé à notre Président : il m'a encouragé et parlé de l'ensemble de la fonction et des responsabilités, et cela m'a conduit, ce jour, à porter ma candidature à vos suffrages. Je suis très conscient qu'une telle charge ne peut s'exercer seul et le Comité National est un atout considérable.

Au sein d'une association Loi 1901 comme la nôtre, tout est possible ! Mais avant de vouloir modifier les statuts et règlement intérieur d'une association, encore faut-il connaître et appliquer les statuts et règlement en vigueur : c'est la tâche première que je me suis assigné, si bien sûr vous me faites confiance. Aucune décision de modification ne sera envisagée seul ; le bureau National est souverain ! Connaissant maintenant le fonctionnement de notre association, je pense en connaître les rouages. Nous avons un formidable support et la chance d'avoir une revue : AIR ANSORAA, et j'attache une énorme importance au développement et à l'enrichissement de ce lien. Je suis viscéralement attaché au BIA car ma carrière aéronautique a commencé par l'obtention de ce brevet en 1971 à Strasbourg.

Certains fonctionnent au rationnel ; me concernant j'ajouterai le rôle vital qu'est le facteur humain ! Celui-ci, appris pendant mes années de service au sein de l'Armée de l'Air, m'a servi ensuite pendant toute ma carrière d'aviateur civil.

Je voudrai rapidement vous parler de mon parcours : je suis rentré dans l'Armée le 23 juin 1972, après avoir réussi mon concours d'entrée à l'Ecole de Formation Initiale du Personnel Navigant d'Aulnat. Ecole de début à Aulnat sur CAP 10, école de spécialisation à Cognac sur Fouga, et école de perfectionnement sur le Flamant ou MD 312 à Avord où j'ai été breveté en 1974.

Affecté sur Transall à l'escadron 1/61 « Touraine » à Orléans, qui accueille aujourd'hui l'A 400M, comme jeune copilote, je fus ensuite affecté en 1979 à Villacoublay à l'escadron 3/60 « Esterel » A l'issue de mon service actif je suis rentré à l'entreprise UTA où j'ai travaillé comme au sein de l'Armée de l'Air pendant 10 années. Puis en 1992, c'est la fusion entre UTA et Air France où j'ai exercé la fonction de Personnel Navigant Commercial puis Chef de Cabine jusqu'à ma retraite en 2007.

Je voudrai passer rapidement sur des fonctions annexes : la Mairie d'une commune de l'Oise en qualité de Maire Adjoint, Président d'une section locale de l'UNC, président du comité de Beauvais de la Légion d'Honneur, et les Ailes Brisées où je suis délégué Régional

du Nord Pas de calais Picardie, étant partenaires avec l'ANSORAA au profit de l'EPA de Grenoble.

J'ai l'intention, si vous m'accordez votre soutien, de m'investir d'avantage au profit de l'ANSORAA en présentant ma candidature aujourd'hui, pour au moins un mandat à la fonction de Président National.

Je terminerai par cette citation du Président Roosevelt : « Personne n'est plus persévérant que quelqu'un qui est volontaire » Et je suis volontaire.» »

Rapport vérificateur aux comptes :

LES VERIFICATEURS :

Messieurs Claude ANUZET, Jean Claude LE CORRE se sont réunis, afin d'examiner les comptes annuels 2016, les 28 et 29 avril 2017 à l'E.P.A. de GRENOBLE.

Ont présenté les comptes, les justificatifs et plus généralement répondu aux questions posées par les vérificateurs : Pierre LAFEVERGES, Joël FEVRE et lorsque cela s'avéra nécessaire Franck CASCI en sa qualité d'administrateur national.

Nous tenons à les remercier pour leur accueil ainsi que pour la qualité des travaux réalisés au titre de l'exercice écoulé.

Motivation, compétence et disponibilité sont les qualificatifs que nous pouvons leur attribuer dans le cadre de l'exécution de leurs missions respectives.

Jean Pierre CARTAUT pour la CNAE et Dominique LECAT pour AIR ANSORAA, absents, sont excusés.

MISSION CONFIEES AUX VERIFICATEURS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la dernière Assemblée Générale de **DOUARNENEZ du 21 MAI 2016**, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, et des informations qui nous ont été transmises, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous estimons que nos contrôles, aux vues des pièces présentées et des compléments d'informations recueillis, fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée.

Comme pour l'exercice précédent, nous avons pu consulter les comptes consolidés de l'association remis au titre de l'année 2015, seule base véritable, pouvant nous permettre d'exprimer une opinion globale de la situation de celle-ci.

Nous pouvons féliciter toutes les Sections et Groupements de métropole d'avoir transmis les documents qui ont été consolidés ainsi que les documents hors métropole de MARTINIQUE, LA REUNION, TAHITI et PONDICHERY pour l'année 2015.

Pour des raisons techniques évidentes, nous n'avons pas pu examiner les comptes consolidés 2016 (retard dans l'envoi des documents et surtout le temps nécessaire à la compilation des informations reçues par le trésorier national). Nous vous rappelons que les documents de l'année en cours doivent arriver le premier trimestre de l'année suivante signés par le Président de Section et de Groupement aux fins de validation par le Trésorier National.

Par conséquent, seuls les états récapitulatifs : bilan, compte de résultat et détails des charges et des produits de 2016 du siège de l'association, de la Commission d'Entraide et de AIR ANSORAA ont fait l'objet de nos contrôles approfondis.

COMMISSIONS D'ENTRAIDE :

L'exercice clos le 31 décembre 2016 se caractérise par une perte de 1 324 € contre un résultat déficitaire de 1 984 € l'an passé.

Cette perte a été expliquée par le rapport du trésorier à savoir l'épuration du stock et une baisse de la marge sur les articles vendus tel que nous l'avions préconisé les années précédentes.

Un prêt remboursable a été consenti à un adhérent pour la somme de 800€ et un don de 500€ suite à un sinistre.

Les charges de gestion ont diminué grâce à l'action du Président de la commission.

Le versement de la quote-part revenant à la CNAE se résume à l'attribution du résultat de l'assemblée générale nationale et à l'achat des calendriers. Nous jugeons que ces calendriers deviennent inutiles en ces temps modernes et ne devraient plus être diffusés dans les années à venir.

La trésorerie actuelle permet à la commission de fonctionner normalement.

En conséquence la commission vous invite à donner quitus plein et entier et sans aucune réserve.

AIR ANSORAA :

L'exercice 2016 présente une perte de 7 192 € contre un résultat positif de 5 917 € en 2015.

Ce résultat a été commenté par le Trésorier National dans son rapport, qui nous a été présenté, et que nous approuvons.

Les produits d'exploitation ont baissé de 12 598 € dû à réduction de cinquante pour cent de l'abonnement de l'Armée de l'Air (2500 euros ttc) et du fait que le Bureau National avait attribué, à titre exceptionnel, une subvention de 10 000 € en 2015.

Le crédit de TVA de 1 289 € apparaissant à la clôture a fait l'objet d'un remboursement du trésor en 2017.

Les charges d'exploitation sont stables et demeurent maîtrisées.

La trésorerie disponible et le paiement des créances inscrites à l'actif du bilan en 2016 couvrent environ deux parutions de la revue.

Toutefois nous attirons votre attention sur la baisse importante du montant de la publicité que nous constatons depuis 2015. Nous suggérons à nouveau de relancer toute action visant à rechercher des annonceurs dont l'activité est d'un niveau national.

Le Comité National a prononcé une augmentation de 2 € par an à compter du 1er janvier 2017 de la valeur de l'abonnement lors de sa réunion de novembre 2016. Considérant que l'abonnement n'avait pas été revalorisé depuis plus de trois ans et que les charges d'imprimeur et d'affranchissement sont à la hausse.

En conséquence la commission vous invite à donner quitus plein et entier.

ANSORAA SIEGE :

L'exercice se termine par un excédent de 12 726 € contre un résultat bénéficiaire de 3 166 € en 2015. L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10000 € à AIR ANSORAA en 2015 explique en grande partie cet écart.

Grace à une gestion rigoureuse le résultat de notre association est satisfaisant.

La subvention de notre autorité de tutelle reste stable.

Il est à noter une érosion des cotisations des adhérents.

La trésorerie disponible de 67 691€ permet de couvrir une année de fonctionnement.

Le résultat a été expliqué par le Trésorier National.

En conséquence la commission vous invite à donner quitus plein et entier sans aucune réserve.

COMPTES CONSOLIDES :

Joël FEVRE a remplacé efficacement et à notre plus grande satisfaction Pierre BAUCHET. Celui-ci a obtenu, pour 2015, les documents nécessaires permettant d'établir la consolidation des comptes. Comme nous l'avons évoqué.

Nous vous rappelons que les comptes de notre association doivent être déposés au titre de l'année passée sans aucun décalage. Il n'est pas nécessaire d'attendre votre A G pour

transmettre les documents comptables ce qui favorisera le travail des responsables et anticipera la validation de vos comptes.

Nous renouvelons l'information que les sections peuvent demander l'assistance du trésorier national et/ou des membres de la commission des finances.

Nous sommes soumis aux dispositions légales de contrôle, notamment par la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances. L'association doit répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée.

En cas de manquement, l'association est tenue de reverser la totalité des subventions perçues.

Le Président National de notre association est juridiquement et fiscalement responsable. Celui-ci est, vis-à-vis des instances administratives, le responsable tout désigné en cas de difficulté.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Aucun engagement hors bilan (garanties données, risques engageant la responsabilité des dirigeants et/ou l'association,) ne nous a été signalé.

Tel est notre rapport.

Rapport activité CNAE :

Rapport de Chancellerie :



**ASSOCIATION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS DE
RESERVE DE L'ARMEE DE L'AIR**

Le Chancelier National de l'ANSORAA

Dax, le 13 mai 2017

Monsieur le Président national, les Membres du Bureau National, du comité national et messieurs les invités,

La commission de chancellerie, qui s'est réunie le vendredi 12 mai 2017, a étudié trois demandes d'admission pour admission à l'honorariat des adhérents suivants :

- Monsieur Gabriel André BELLOT, qui sollicite l'admission à l'honorariat au titre de Président du Groupement du Limousin,
- Monsieur Franck CASCI, qui sollicite l'admission à l'honorariat au titre de Président du Groupement Lorraine Champagne Ardennes,
- Monsieur Daniel SIMON, qui sollicite l'admission à l'honorariat au titre de Président de la Section de la Marne.

Ces trois demandes d'honorariat ont été validées par la commission de chancellerie, les diplômes et les décisions ont été établis en date du 13 mai 2017 et seront remis aux intéressés.

- Un mémoire de proposition pour un diplôme d'honneur à titre exceptionnel a été transmis par le Groupement Aquitaine. Il concerne l'Adjudant-chef Patrick Vadier du service photo de la Base aérienne 106 de Bordeaux Mérignac, diplôme demandé pour services rendus à L'ANSORAA.

Cette demande a été validée par la commission de chancellerie. Le diplôme sera établi par la chancellerie Nationale et sera transmis à monsieur le Président du Groupement Aquitaine qui le remettra à l'intéressé avec tous les remerciements de L'ANSORAA.

- Le Groupement Languedoc-Roussillon sollicite l'attribution de la médaille Echelon Bronze à deux adhérents de la Section de l'Hérault et que cette médaille leur soit remise lors du repas de Gala. Cette sollicitation a été **exceptionnellement** agréée par la commission de chancellerie.

Médaille des Services Militaires Volontaires

Attribution de l'échelon OR à titre exceptionnel à des adhérents de L'ANSORAA, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Monsieur Jacques ETANCHAUD,
- Monsieur Patrice BISIAUX,
- Monsieur Christian RENAU,
- Monsieur Gabriel BELLOT.

3 dossiers pour l'échelon Argent et 5 pour l'échelon OR ont été étudiés cette année.

Sur ces huit dossiers réceptionnés, seul un dossier était complet.

La check-List N° 2 transmise à tous les présidents de Groupement a été établie pour faciliter votre travail,

Mais force est de constater qu'elle n'est pas consultée.

Les problèmes les plus récurrents sont :

- Une durée d'adhésion à L'ANSORAA insuffisante (Adhésion depuis 2013),*
- Des activités réduites depuis l'attribution de l'échelon antérieur,*
- Pour les adhérents relevant du CAPM de PAU (Centre d'Administration du Personnel Militaire), le CBSP dans la réserve citoyenne est obsolète ou inexistant.*
- Un candidat à qui l'on demande des pièces complémentaires, ne les transmet pas ou ne juge pas utile de répondre.*

L'ANSORAA se doit de présenter des dossiers solides, pour notre crédibilité.

ATTESTATION DE RELEVES D'ACTIVITES

Les relevés d'activités transmis à la Chancellerie Nationale ne concerne que les 5 titulaires du Bureau National et les adhérents candidats pour une décoration officielle Française qui transmettront leur(s) relevé(s) au moment de l'envoi de leur candidature à la chancellerie nationale.

La Chancellerie Nationale n'a pas vocation à stocker les relevés d'activités.

Les Groupements, les Sections ou les adhérents transmettent leurs relevés d'activités au BARAA ou au CAPM, le cas échéant.

BARAA DIJON

Le BARAA m'a informé qu'il recevait des dossiers de candidature en double exemplaires.

Les dossiers de candidature transmis à la Chancellerie Nationale seront transmis au BARAA par la chancellerie nationale.

L'envoi des dossiers en double exemplaire ne fait que surcharger les dossiers détenus par le BARAA et deviennent chronophages pour les personnels chargés de gérer les dossiers.

Seul les E.S.R et les Honoraires sont administrés par le BARAA, les non-honoraires étant administrés par le CAPM de PAU.

ORDRE NATIONAL DU MERITE

A ce jour, plus de vingt-cinq dossiers ont été réceptionnés par la chancellerie nationale.

En 2012, le conseil d'administration des Médailleurs Militaires en sa séance du 25 janvier 2012, faisait savoir :

De nombreuses candidatures LH et ONM ont été refusées pour de multiples raisons, entre autres, je cite :

- La personne n'exerce plus une fonction, même si celle-ci a, durant de longues années, occupé ce poste.

C'est la fin de mon intervention, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent congrès à DAX.

Le major(CR) Bernard LAMY

Chancelier national de L'ANSORAA

- NOTA :

COMITE NATIONAL DU 14 MAI 2017

Le comité national a approuvé le dimanche 14 Mai 2017, deux propositions pour l'attribution au titre de Membres Honoraires de l'Association, concernant :

*- **Monsieur Albert LADAME**, pour le titre de Président National Honoraire de L'ANSORAA, à compter du 14 mai 2017,*

*- **Monsieur Amédée LAGUERRE**, pour le titre de Président Honoraire de la Section de TAHITI, à compter du 13 mai 2017.*

Revue Air ANSORAA

Voir Annexe 3 PowerPoint

Présentation du site ANSORAA :

Bonjour à tous, présentation du site actuel et améliorations possibles.

1) *Accueil : <http://www.ansoraa.fr/>*

Situation à ce jour

-Il est aujourd'hui fonctionnel et sécurisé. Les données ne sont pas nécessairement à jour, elles dépendent des informations fournies par le Président, le siège, et les responsables des différentes commissions (chancellerie, cnae, règlement..). Donc si aucune information aucune mise à jour

-Les données arrivent parfois sous forme de scans individuels ou fax et sont inexploitablement ou difficilement exploitables et demandent de nombreuses heures de modifications. -En PDF pas de risque et facilement exploitable.

Principes

Soit invités, soit enregistrés : les utilisateurs ont accès aux données libres ou sécurisées.

-Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe : chaque année à l'issue des ag, les présidents de sections transmettent les Cr et la liste des personnes autorisées à accéder aux données sécurisées. -Pour cela, le siège national, me transmet Nom Prénom adresse mail et responsabilités au sein de la section ou groupement. -Dès la création du logging et du mot de passe je transmets individuellement à chaque personne concernée les informations. Sans adresse mail pas de création possible.

Saisie nom utilisateur et mot de passe

Améliorations possibles

Nous pourrions faire l'acquisition d'un Template responsive, afin de redonner du dynamisme à notre site, le rendre compatible avec les mobiles, les tablettes et PC.

<https://www.joomlplates.com/joomlatemplates/surfing-joomla-template>

Template 50 euros + mise en forme et programmation. Démo:
<http://demo.joomlplates.com/#Surfing>

Exemple Template : responsive

Projet de stockages et partages

Afin de rendre plus rapide la mise à disposition des informations, nous pourrions envisager une zone de stockage sécurisée, ou chaque responsable déposerait les fichiers mis à jour.

Une procédure sera mise à disposition de chaque membre autorisé. Les données partagées le seraient sous leur responsabilité.

Exemple de stockage géré :

Questions

Je suis prêt à répondre aux questions ou interrogations

Merci à tous et bonne Journée

Presentation de l'AG 2017 LYON

Questions écrites :

Aucunes questions écrites

Votes :

Questions directes :

Pas de questions, quelques informations supplémentaires sur les informations données lors de l'AG

Résultats des Votes :

Rapport moral : pour 167/169

Rapport Financier National : pour 167/169

Rapport moral et financier Air ANSORAA : Pour 167/169

Rapport moral et financier CNAE : Pour 167/169

Président National : Jacques HOFFSESS : Pour 169/169

Vis président CNAE ; Jacques MULARD : Pour 149/169

Trésorier National ; Joël FEVRE : Pour 168/169

Chancelier Bernard LAMY (élu pour 1 an) : Pour 169/169

Vérificateur aux comptes Pierre LAFVERGES et Claude ANUZET : Pour 169/169

Présentation de la base de Mont de Marsan par le colonel,, .

Clôture de AG : 17H35